



Préparer l'après-orchestre à l'école

Des pistes, propositions, initiatives inspirées du terrain et collectées auprès des partenaires locaux pour faciliter la poursuite d'une pratique musicale

Ce document est conçu pour donner des idées mais n'est pas exhaustif. Par ailleurs, les propositions peuvent être imaginées indépendamment les unes des autres, mais peuvent aussi se compléter en fonction des besoins, envies et contraintes.

Quel(s) objectif(s) pour l'élève ?

Intégrer à court ou moyen terme un « cursus classique » de l'établissement d'enseignement artistique (EEA)

Comment anticiper dès la première année d'OAE ?

Tout au long du projet, l'élève vient régulièrement à l'école de musique ou au conservatoire. Il/elle connaît les équipes de l'EEA et est habitué-e à fréquenter l'établissement, qui devient ainsi familier.

- Des répétitions régulières ou ponctuelles ont lieu au sein de l'EEA
- L'élève joue aux auditions et concerts de l'EEA et assiste à des masterclass
- En parallèle des séances d'OAE, l'élève s'inscrit pour suivre des cours à l'EEA (que ce soit l'instrument pratiqué dans le cadre OAE, ou un autre instrument)
- L'élève et sa famille sont invités aux manifestations programmées par l'EEA

Intégration directe dans le cursus « classique »

L'élève s'inscrit dans un cursus de l'EEA et bénéficie des enseignements habituels (cours individuels, pratique collective, formation musicale...)

Intégration différée dans le cursus « classique »

L'EEA met en place une passerelle de "mise à niveau" avec une pédagogie adaptée, qui fait la transition entre l'enseignement du dispositif OAE et l'enseignement des cursus du conservatoire.

Par exemple : cours de FM adaptés, avec mise à niveau du solfège, focus sur le lien à l'instrument, cours encadrés par un-e professeur-e intervenant dans le dispositif OAE, etc.

A l'issue de cette passerelle, l'élève intègre un cursus « classique » correspondant à son niveau.

Quelles modalités d'inscription et d'acquisition de l'instrument de musique ?

Places réservées pour que les élèves OAE puissent s'inscrire

- L'élève est prioritaire pour s'inscrire dans l'EEA
- L'établissement s'assure qu'une place est disponible pour l'élève dans la classe d'instrument (l'instrument qu'il/elle a appris pendant le projet OAE, ou l'instrument de son choix s'il/elle souhaite en changer à l'issue du projet)

Adaptation des tarifs d'inscription selon la catégorie socio-professionnelle des parents

- L'élève bénéficie d'un tarif préférentiel pour accéder aux cours individuels et collectifs de l'EEA
- L'établissement met en place un quotient familial, si ce n'est pas déjà le cas

Aide pour l'acquisition d'instruments

⚠ *L'instrument prêté à l'élève lors du dispositif Orchestre à l'école ne leur est pas donné à l'issue du projet, il sera utilisé par de nouveaux élèves du dispositif.*

- L'élève bénéficie du prêt gratuit d'un instrument
- L'élève bénéficie d'un tarif préférentiel de location d'un instrument
- L'enseignant-e de l'élève le/la guide et conseille sur l'achat d'un instrument neuf ou reconditionné

Intégrer un cursus de l'EEA spécifique et adapté

Comment anticiper dès la première année d'OAE ?

Tout au long du projet, l'élève vient régulièrement à l'école de musique ou au conservatoire. Il/elle connaît les équipes de l'EEA et est habitué-e à fréquenter l'établissement, qui devient ainsi familier.

- Des répétitions régulières ou ponctuelles ont lieu au sein de l'EEA
- L'élève joue aux auditions et concerts de l'EEA et assiste à des masterclass
- En parallèle des séances d'OAE, l'élève s'inscrit pour suivre des cours à l'EEA (que ce soit l'instrument pratiqué dans le cadre OAE, ou un autre instrument)
- L'élève et sa famille sont invités aux manifestations programmées par l'EEA

L'équipe de l'EEA estime que l'intégration d'un cursus « classique » à l'issue du cycle OAE est compliquée ; en fonction des freins identifiés, elle cherche à adapter et/ou compléter son offre pour inclure les élèves qui souhaiteraient en bénéficier.

Diversification de l'offre proposée et création de nouveaux ateliers / parcours

Généralement, les parcours pensés pour accueillir les élèves issus du dispositif Orchestre à l'Ecole bénéficient à d'autres publics qui veulent s'engager dans un cursus amateur.

- Mise en place d'un « atelier orchestre à l'école » au sein de l'EEA, sur le même principe pédagogique (pratique collective, avec un temps tutti + un temps pupitre)
- Ouverture d'une classe d'instrument qui n'est pas encore enseigné dans cet établissement
- Création d'un nouvel ensemble musical pour accueillir les élèves OAE, ainsi que d'autres musicien·nes (adultes et jeunes) amateur·es inscrit·es dans l'EEA

Réorganisation des parcours et de la pédagogie pour l'ensemble des élèves de l'EEA

- Pratique collective au cœur du parcours de l'élève
- Pédagogie de 1^{er} cycle basée sur l'enseignement collectif

Cours dispensés hors-les-murs

Création d'une antenne de l'EEA dans d'autres locaux. Les enseignements de l'EEA sont délocalisés dans l'établissement scolaire ou autres locaux municipaux, pour en faciliter l'accès aux élèves.

Les professeur·es d'instruments de l'EEA proposent des cours particuliers ou en petits groupes et mutualisent leurs déplacements grâce au covoiturage.

Quelles modalités d'inscription et d'acquisition de l'instrument de musique ?

Places réservées pour que les élèves OAE puissent s'inscrire

- L'élève est prioritaire pour s'inscrire dans l'EEA
- L'établissement s'assure qu'une place est disponible pour l'élève dans la classe d'instrument (l'instrument qu'il/elle a appris pendant le projet OAE, ou l'instrument de son choix s'il/elle souhaite en changer à l'issue du projet)

Adaptation des tarifs d'inscription selon la catégorie socio-professionnelle des parents

- L'élève bénéficie d'un tarif préférentiel (voire de la gratuité) pour accéder aux cours individuels et collectifs de l'EEA
- L'établissement met en place un quotient familial, si ce n'est pas déjà le cas

Aide pour l'acquisition d'instruments

⚠ *L'instrument prêté à l'élève lors du dispositif Orchestre à l'école ne leur est pas donné à l'issue du projet, il sera utilisé par de nouveaux élèves du dispositif.*

- L'élève bénéficie du prêt gratuit d'un instrument
- L'élève bénéficie d'un tarif préférentiel de location d'un instrument
- L'enseignant-e de l'élève le/la guide et conseille sur l'achat d'un instrument neuf ou reconditionné

Intégrer un autre établissement d'enseignement artistique (EEA)

Soit parce que l'EEA partenaire de l'OAE n'est pas adapté, soit parce qu'il n'y a pas d'EEA partenaire de l'orchestre à l'école ; l'élève s'inscrit dans un autre EEA de proximité qui correspond à ses envies et contraintes.

- Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC)
- Ecole de musique
- Conservatoire
- Autres associations et structures d'enseignement musical

Prendre des cours particuliers d'instrument

- L'élève prend des cours particuliers avec l'enseignant-e intervenant dans le cadre d'OAE
- L'élève prend des cours particuliers avec un-e autre enseignant-e identifié-e par ses proches ou par les équipes pédagogiques

Poursuivre une pratique musicale dans le cadre scolaire

Au collège

- L'élève intègre un orchestre à l'école dans un collège de proximité
- L'élève intègre une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) dans un collège de proximité
- L'établissement scolaire met en place un atelier orchestre/ une option musique dans le temps de la pause méridienne

Au lycée

- L'élève intègre un orchestre à l'école dans un lycée de proximité

- L'élève intègre une option musique / un ensemble musical dans un lycée de proximité

Intégrer ou créer un ensemble musical amateur

Cette proposition est complémentaire des options mentionnées ci-dessus

- L'élève intègre l'ensemble musical de sa commune ou d'une commune proche (harmonie municipale, fanfare, brass band, autre orchestre). Pour favoriser le passage de l'OAE à l'un de ces ensembles, il est conseillé de créer du lien lorsque les élèves sont encore dans le dispositif (concerts partagés, rencontres, stages, etc.)
- L'élève intègre ou crée un ensemble musical de jeunes
